

2025: EYCC02

DESTINATAIRES : Gestionnaires des services municipaux regroupés
Conseils d'administration de district des services sociaux

EXPÉDITRICE : Holly Moran
Sous-ministre adjointe
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

DATE : 3 juillet 2025

OBJET : Trousse de rapports omnibus liée à l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) à l'échelle du Canada et mises à jour concernant le Fonds d'innovation.

La présente note de service vise à fournir aux gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et aux conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) :

- des renseignements et des instructions concernant une trousse de rapports omnibus complète (« les rapports »);
- une mise à jour sur le Fonds d'innovation et les prochaines étapes;
- une invitation pour les GSMR et les CADSS à communiquer avec le ministère au sujet des établissements, en ce qui a trait au système d'AGJE et aux plans de croissance dirigée.

Comme vous le savez, 2025-2026 est la dernière année de l'Accord sur l'AGJE. Un élément clé de cet accord consiste à faire rapport au gouvernement fédéral et à la population de l'Ontario sur les engagements qui :

- appuient la responsabilisation;
- démontrent les progrès;
- fournissent la preuve des résultats obtenus à l'échelle locale.

De plus, il est essentiel de bien comprendre les divers investissements et initiatives d'AGJE en cours afin d'éclairer les discussions avec le gouvernement fédéral sur les prochaines étapes pour le système de garde d'enfants de l'Ontario.

Au cours des derniers mois, plusieurs nouvelles mises à jour ont été introduites dans le cadre du système d'AGJE. Il s'agit notamment de la publication des objectifs révisés en matière de places suite à l'exercice de réétalonnage, de l'octroi des allocations de financement par l'entremise du Fonds d'infrastructure et du recalcul des allocations de subventions de démarrage. Afin d'assurer une communication efficace sur les progrès dans la mise en œuvre de ces mesures, le ministère présente une trousse de rapports ponctuel.

Afin d'appuyer une approche plus simple et plus facile à gérer pour remplir la trousse de rapports, le ministère échelonne les dates limites des diverses tâches requises en matière de rapports sur les données.

Veillez vous reporter à l'[annexe 1 : Instructions relatives à la trousse de rapport](#) pour plus de détails, y compris les délais. Cette annexe offre également une mise à jour sur le Fonds d'innovation, et des renseignements supplémentaires au sujet du Fonds d'innovation sont fournis à l'[annexe 2](#) et à l'[annexe 3](#).

Si vous avez des questions d'ordre général au sujet des gabarits de rapports ou du Fonds d'innovation, veuillez les poser au moyen du formulaire de [Demande d'appui en petite enfance](#) du ministère.

Enfin, nous tenons à vous faire savoir que le ministère est conscient du fait que certains GSMR et CADSS peuvent vivre des défis et des obstacles à l'atteinte de leurs objectifs d'établissements globaux en matière de création de places dans le cadre de l'AGJE. Pour toutes préoccupations à ce sujet, les GSMR et CADSS sont encouragés à communiquer avec le ministère à earlyyears.branch@ontario.ca.

Je vous remercie encore une fois d'aider le ministère à recueillir des renseignements précieux qui aideront à soutenir les discussions avec le gouvernement fédéral et pour votre soutien et votre collaboration continus.



Holly Moran
Sous-ministre adjointe
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

c. c. : Matthew DesRosiers, directeur, Direction du financement
Whitney Wilson, directrice, Direction de la petite enfance
Karen Puhmann, directrice, Direction de la garde d'enfants

Annexes :

- Annexe 1 : Instructions relatives à la trousse de rapport
- Annexe 2 : Allocations théoriques approximatives pour le Fonds d'innovation par GSMR/CADSS
- Annexe 3 : Modalités de la politique à l'appui des projets potentiels dans le cadre du Fonds d'innovation

Annexe 1 : Instructions relatives à la trousse de rapports

I. Rapport de mise en œuvre du financement basé sur les coûts (FBC) en cours d'exercice (date d'échéance : 23 juillet 2025)

Le rapport de mise en œuvre du FBC en cours d'exercice vise à évaluer l'efficacité des allocations de fonds du FBC pour éclairer les discussions et les négociations en cours avec le gouvernement fédéral.

Instructions : Les GSMR et les CADSS doivent remplir la « **Pièce jointe 1 (Rapport de mise en œuvre du FBC en cours d'exercice)** » et, une fois remplie, la retourner au ministère par courriel à l'adresse childcarefunding@ontario.ca **d'ici le 23 juillet 2025**. Des instructions détaillées sont incluses dans l'onglet « Instructions » du fichier Excel. Lorsque vous envoyez votre document au ministère, veuillez ajouter le nom du rapport et votre région dans la ligne d'objet du courriel de soumission (par exemple, « Rapport de mise en œuvre du FBC en cours d'exercice – Comté de X »).

II. Subvention de démarrage (date d'échéance : 15 août 2025)

Bien que les Lignes directrices sur le financement établissent les exigences en matière de rapports sur les subventions de démarrage qui sont respectées par l'entremise des rapports du Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE), le ministère souhaite mieux comprendre le financement des subventions de démarrage à court terme afin d'appuyer les discussions avec le gouvernement fédéral au sujet du renouvellement du financement.

Instructions : Les GSMR et les CADSS doivent remplir la « **Pièce jointe 2 (Rapport sur les subventions de démarrage)** » et, une fois remplie, la retourner au ministère par courriel à earlyyears.branch@ontario.ca **d'ici le 15 août 2025**. Nous vous Système d'information sur le financement de l'éducation demandons de **renommer votre document rempli** afin qu'il **comprenne votre numéro d'identification du SIFE**. Lorsque vous envoyez votre document au ministère, veuillez ajouter le nom du rapport et votre secteur de service dans la ligne d'objet du courriel de soumission (par exemple, « Rapport sur les subventions de démarrage – Comté de X »).

III. Plans de croissance dirigée (date d'échéance : 29 août 2025)

La [note de service du 31 mars 2025 de la SMA](#) a fourni les résultats de l'exercice de rééquilibrage qui a permis à l'Ontario d'atteindre son objectif de création de places de 86 000 nouvelles places nettes pour l'AGJE d'ici la fin de 2026. Cet exercice a donné lieu à des objectifs de places ajustées pour certains gestionnaires de système de services (GSS), ce qui peut avoir une incidence sur les plans de croissance dirigée.

Instructions : Les GSMR et les CADSS doivent remplir la « **Pièce jointe 3 (Rapport sur les plans de croissance dirigée)** » et, une fois remplie, la retourner au ministère par courriel à earlyyears.branch@ontario.ca d'ici le **29 août 2025**. Nous vous demandons de **renommer votre document rempli** afin qu'il **comprenne votre numéro d'identification du SIFE**.

Lorsque vous envoyez votre document au ministère, veuillez ajouter le nom du rapport et votre secteur de service dans la ligne d'objet du courriel de soumission (par exemple, « Rapport sur les plans de croissance dirigée – Comté de X »).

De plus, on demande à tous les GSMR et CADSS d'inclure leur **plan de croissance dirigée le plus récent en pièce jointe** lorsqu'ils envoient par courriel au ministère leur Rapport sur les plans de croissance dirigée.

IV. Fonds d'infrastructure (date d'échéance : 12 septembre 2025)

Étant donné que les GSMR et les CADSS en sont à diverses étapes de la mise en œuvre du Fonds d'infrastructure et que certains projets ne seront pas terminés avant décembre 2026, les GSMR et les CADSS doivent présenter deux rapports au ministère sur le Fonds d'infrastructure, comme le précisent les Lignes directrices sur le financement.

Instructions : Les GSMR et les CADSS doivent utiliser la « **Pièce jointe 4 (Rapport sur le Fonds d'infrastructure)** » pour décrire brièvement leurs projets proposés qui seraient financés dans le cadre du Fonds d'infrastructure.

- Le premier onglet comporte des questions sur les allocations du Fonds d'infrastructure annoncées dans la note de service du 31 mars 2025;
- Le deuxième onglet vise à obtenir de l'information pour éclairer les décisions éventuelles en matière de financement, si des fonds supplémentaires sont disponibles dans le Fonds d'infrastructure.

Si votre processus de demande ou la finalisation de l'entente de service liée au Fonds d'infrastructure n'est pas encore terminé, veuillez fournir les données *prévues* demandées.

Les GSMR et les CADSS doivent remplir la « **Pièce jointe 4 (Rapport sur le Fonds d'infrastructure)** » et, une fois remplie, la retourner au ministère par courriel à earlyyears.branch@ontario.ca d'ici le **12 septembre 2025**. Nous vous demandons de **renommer votre document rempli** afin qu'il **comprenne votre numéro d'identification du SIFE**. Lorsque vous envoyez votre document au ministère, veuillez ajouter le nom du rapport et votre secteur de service dans la ligne d'objet du courriel de soumission (par exemple, « Rapport sur le Fonds d'infrastructure – Comté de X »).

V. Fonds d'innovation (date d'échéance proposée : 19 septembre 2025)

Comme il a été annoncé dans la [note de service du 16 novembre 2023 concernant la Stratégie ontarienne pour la main-d'œuvre du secteur de la garde d'enfants](#), le ministère mettra à la disposition des GSMR et des CADSS un financement ponctuel au titre du Fonds d'innovation afin d'établir et de renforcer des partenariats avec les employeurs, les écoles, les établissements postsecondaires, les municipalités et les conseils scolaires pour développer des solutions locales pour soutenir les élèves et répondre aux enjeux liés à la main-d'œuvre des éducateurs de la petite enfance (EPE).

Pendant que le ministère finalise la mise en place du Fonds d'innovation, il demande aux GSMR et aux CADSS de commencer à évaluer les besoins locaux, à explorer les possibilités et à réfléchir à des projets potentiels à fort impact qui pourraient être mis en œuvre dans le cadre du Fonds d'innovation avant la fin de l'Accord actuel sur l'AGJE.

Le ministère communique aux GSMR et aux CADSS les **allocations théoriques** pour le Fonds d'innovation (voir l'[annexe 2 : Allocations théoriques approximatives pour le Fonds d'innovation par GSMR/CADSS](#)) afin de faciliter la préparation préliminaire de projets potentiels. Vous remarquerez que le financement offert dans le cadre de ce Fonds d'innovation est de 9,5 millions de dollars, soit plus que les 5 millions de dollars initialement annoncés pour ce Fonds.

Les modalités de politique entourant la façon dont les GSMR et les CADSS pourraient dépenser leur allocation du Fonds d'innovation ont été élaborées pour appuyer les priorités établies lors des consultations, et conformément aux objectifs de la Stratégie ontarienne pour la main-d'œuvre du secteur de la garde d'enfants. Ces modalités sont énoncées à l'[annexe 3](#) et elles constitueront la base d'une ligne directrice officielle de financement pour ce Fonds d'innovation, qui sera publiée plus tard en 2025.

Le ministère est en train de mettre en œuvre une **nouvelle approche ponctuelle** pour l'octroi de fonds aux GSMR et aux CADSS qui impliquera la révision et l'approbation du ministère pour les propositions de projets à haut niveau en fonction des modalités de politique et des allocations théoriques (voir les instructions ci-dessous).

Instructions relatives au gabarit du Fonds d'innovation :

Veillez faire référence aux allocations théoriques approximatives (voir l'[annexe 2](#)) et aux modalités pour les projets potentiels qui pourraient être financés dans le cadre du Fonds d'innovation (voir l'[annexe 3](#)). À l'heure actuelle, on invite tous les GSMR et les CADSS à collaborer avec des partenaires communautaires locaux pour commencer à se préparer en vue de projets potentiels dans le cadre du Fonds d'innovation.

Les GSMR et les CADSS doivent remplir la « **Pièce jointe 5 (Propositions pour le Fonds d'innovation)** » et, une fois remplie, la retourner au ministère par courriel à earlyyears.branch@ontario.ca d'ici le **19 septembre 2025**. Nous vous demandons de **renommer votre document rempli** afin qu'il **comprenne votre numéro d'identification du SIFE**. Lorsque vous envoyez votre document au ministère, veuillez ajouter le nom du rapport et votre secteur de service dans la ligne d'objet du courriel de soumission (par exemple, « Proposition pour le Fonds d'innovation – Comté de X »).

Séance d'information technique

Une séance d'information technique sera organisée par le ministère pour tous les GSMR et les CADSS le 10 juillet 2025. L'objectif de la séance d'information technique est de fournir un aperçu des tâches à venir en matière de production de rapports, de la façon dont les rapports doivent être produits et des échéanciers pour diverses composantes des rapports. De plus, les participants auront l'occasion de poser des questions.

Veuillez vous joindre à la séance d'information technique **d'une heure le 10 juillet 2025 à 14 h**; le ministère enverra une invitation à l'approche de la date de la séance d'information technique.

Si vous ou votre personnel ne pouvez pas assister à la séance d'information technique, veuillez noter qu'elle sera **enregistrée et que le lien vers l'enregistrement sera communiqué à tous les destinataires de cette note de service**.

Annexe 2 : Allocations théoriques approximatives pour le Fonds d'innovation par GSMR/CADSS

ID du SIFE	GSMR/CADSS	Répartition théorique approximative du financement
200	Ville de Brantford	142 000
201	Ville de Cornwall	126 000
202	Ville du Grand Sudbury	163 000
203	Ville de Hamilton	288 000
204	Ville de Kawartha Lakes	118 000
205	Ville de Kingston	146 000
206	Ville de London	245 000
207	Ville d'Ottawa	600 000
208	Ville de Peterborough	149 000
209	Ville de St Thomas	119 000
210	Ville de Stratford	115 000
211	Ville de Toronto	1 158 000
212	Ville de Windsor	221 000
213	Comté de Bruce	120 000
214	Comté de Dufferin	122 000
215	Comté de Grey	129 000
216	Comté de Hastings	137 000
217	Comté de Huron	113 000
218	Comté de Lambton	134 000
219	Comté de Lanark	122 000
220	Comté de Lennox et Addington	113 000
221	Comté de Northumberland	119 000
222	Comté d'Oxford	119 000
223	Comté de Renfrew	126 000
224	Comté de Simcoe	235 000
225	Comté de Wellington	165 000
226	Municipalité de district de Muskoka	111 000
227	Municipalité de Chatham-Kent	132 000
228	Comté de Norfolk	124 000
229	Municipalité régionale de Durham	383 000
230	Municipalité régionale de Halton	357 000
231	Municipalité régionale de Niagara	206 000
232	Municipalité régionale de Peel	496 000
233	Municipalité régionale de Waterloo	310 000
234	Municipalité régionale de York	619 000
235	Comtés unis de Leeds et Grenville	129 000
236	Comtés unis de Prescott et Russell	127 000

ID du SIFE	GSMR/CADSS	Répartition théorique approximative du financement
300	Conseil d'administration des services du district d'Algoma	110 000
301	Conseil d'administration de district des services sociaux de Cochrane	120 000
302	Conseil d'administration de district des services sociaux de Nipissing	127 000
303	Conseil d'administration de district des services sociaux de Parry Sound	108 000
304	Conseil d'administration de district de Sault Ste. Marie	121 000
305	Conseil d'administration des services sociaux du district de Timiskaming	114 000
306	Conseil des services du district de Kenora	113 000
307	Conseil des services du district de Manitoulin-Sudbury	111 000
308	Conseil d'administration des services sociaux du district de Rainy River	107 000
309	Conseil d'administration des services sociaux du district de Thunder Bay	128 000

Annexe 3 : Modalités de la politique à l'appui des projets potentiels dans le cadre du Fonds d'innovation

Dépenses admissibles	Dépenses non admissibles
<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une stratégie de main d'œuvre avec les partenaires communautaires locaux en ajoutant ou en améliorant des initiatives établies de recrutement et de rétention; • Créer et maintenir un milieu de travail axé sur l'équité en améliorant les stratégies et les incitatifs visant à favoriser la diversité et l'inclusion au sein de la main-d'œuvre des services de garde et de la petite enfance; • Fournir des ressources de rétention et de recrutement (p. ex., possibilités d'emploi pour les éducateurs de la petite enfance [EPE], plans de carrière, etc.); • Poursuivre la promotion et la mise en valeur des EPE en tant que profession valorisée, et l'éventail d'options de carrière disponibles; • Établir des partenariats novateurs avec des établissements d'enseignement ou d'enseignement postsecondaire, comme les conseils scolaires locaux et les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario afin d'accroître le nombre d'employés qualifiés dans la main d'œuvre de la petite enfance et les services de garde; • Offrir un soutien financier sous forme de subventions (p. ex., frais de scolarité ou de déplacement pour les études ou la formation) aux nouveaux étudiants en EPE ou au personnel des programmes autres que ceux d'EPE qui ne répondent pas aux critères du Programme de formation complémentaire des EPE afin d'obtenir des qualifications supplémentaires (p. ex., individus du Programme de formation complémentaire des EPE ayant moins de six mois d'expérience dans la petite enfance et les services de garde); • Mesurer les répercussions des stratégies de recrutement et de rétention mises en œuvre et en faire rapport. • Possibilités d'apprentissage professionnel, de création de ressources ou de mentorat axées sur un ou plusieurs des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ soutien aux enfants ayant des besoins spéciaux; ○ pédagogie de l'enfance; ○ santé mentale et résilience; ○ la diversité, l'équité et l'inclusion. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les dépenses qui ne figurent pas dans la colonne de gauche « Dépenses admissibles », notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ les taux de rémunération; ○ les augmentations des avantages sociaux (y compris les vacances); ○ les nouveaux droits à la rémunération, comme les paiements ponctuels (p. ex., primes).

Dépenses admissibles	Dépenses non admissibles
<p>Pour plus de clarté, plusieurs personnes peuvent être servies par des projets ou des initiatives financés dans le cadre du Fonds d'innovation, y compris, sans s'y limiter, des étudiants, du personnel des services de garde agréés (centre de garde d'enfants et milieu familial), des fournisseurs de services de garde en milieu familial supervisés par des organismes de garde en milieu familial agréés, et du personnel employé dans les Centres pour l'enfant et la famille ON y va.</p>	